

République Française
**Commune de
GRESSWILLER**
(Département du Bas-Rhin)
☎ : 03.88.50.00.29.
☎ : 03.88.48.77.81.



Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal **15**
Nombre de Conseillers
en exercice **15**
Nombre de Conseillers
présents ou représentés **15**

**EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 14 juin 2010
Sous la Présidence de :
Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire**

Membres présents :

MM. les Adjoints : Jean-Sébastien SCHELL - Jean-Luc CHAVANNE – Pierre THIELEN,
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ – Rémy KAISER
– Nilangela KREMPP - Virginie GASSLER - Gérard DIOM - Michel
REMINIAC - JULIEN Jean-Luc - Cathie KRUST

Membres absents excusés : M. Julien MULLER, Conseiller Municipal, procuration donnée à
M. Rémy KAISER, Conseiller Municipal;
M. Christian FRIEDRICH, Conseiller Municipal, Conseiller Municipal,
procuration donnée à M. Gérard DIOM, Conseiller Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales (CGCL), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** M. Roger SCHAEFFER, Secrétaire
de Séance,

**Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2010
N°59/10.**

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité
DECIDE**

d'approuver le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du
29 mars 2010.

**Point 2 : Contrat de territoire : approbation de principe
N° 60/10.**

Le Conseil Municipal,

OUÏE l'exposé de Monsieur le Maire

- ✓ précisant dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire de Molsheim-Mutzig et Hasel qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat,

- ✓ rappelant que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'accompagnement et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015, à ce titre des opérations portées par la commune sont inscrites dans ce contrat,
- ✓ indiquant que l'assemblée plénière du Conseil général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière du 29 mars 2010,
- ✓ sollicitant l'autorisation du conseil Municipal de signer ce document,

Après en avoir délibéré,

et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1° - **d'approuver le contrat de territoire de Molsheim-Mutzig pour la période 2010-2015**
- 2° - **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Adjoint-Délégués à signer le contrat de développement du territoire de Molsheim-Mutzig et Hasel**
- 3° - **de transmettre la présente à :**
 - ✓ Mme le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin à Strasbourg.

Point 3 : Gestion 2010

N° 61-A/10. Subvention à l'Ecole de Basket de Dinsheim-Gresswiller

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 5 avril 2008 n° 5-D/08 allouant une subvention pour création d'une Ecole de Basket au sein de l'Inter Basket Dinsheim Gresswiller,

OUÏE l'exposé de M. le Maire rendant compte de la réunion des diverses municipalités avec les responsables de l'Association Inter Basket Dinsheim Gresswiller du 29 avril 2010 dans la petite salle du Complexe Gresswiller Dinsheim, rue Curie au cours de laquelle il a été évoqué l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement de 800,00 € de la Commune de Gresswiller à l'Ecole de Basket,

Après en avoir délibéré,

et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1° - **d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 800,00 € à l'Ecole de Basket créée au sein de l'Inter Basket Dinsheim Gresswiller qui sera imputée au compte 6574**
- 2° - **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Adjoint-Délégués à émettre le mandat correspondant**
- 3° - **de transmettre la présente à :**
 - ✓ Mme le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. le Trésorier de Mutzig,
 - ✓ M. le Président de l'Inter Basket Dinsheim Gresswiller.

N° 61-B/10. Subvention à l'Association « Les Souriceaux de Gresswiller

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 21 juin 2006 n° 243-A/06 allouant une subvention pour la création de la nouvelle structure associative dite « Les Souriceaux de Gresswiller », appelée à gérer le périscolaire de la Commune,

OUIË l'exposé de M. le Maire rendant compte de la réunion de la Municipalité avec les responsables de l'Association « Les Souriceaux de Gresswiller » le vendredi 9 avril 2010 en Mairie au cours de laquelle il a été évoqué l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1.200,00 € pour l'année 2010,

Après en avoir délibéré,

et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1° - **d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.200,00 € à l'Association « Les Souriceaux de Gresswiller qui sera imputée au compte 6574**
- 2° - **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Adjoint-Délégués à émettre le mandat correspondant**
- 3° - **de transmettre la présente à :**
 - ✓ Mme le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. le Trésorier de Mutzig,
 - ✓ M. le Président de l'Association « Les Souriceaux de Gresswiller.

N° 61-C/10. Subvention à l'Association « Les Copains d'Abord de Gresswiller

Le Conseil Municipal,

VU la demande faite par l'Association « Les Copains d'Abord de Gresswiller » tendant à obtenir une aide substantielle pour l'organisation de leur manifestation « Feu de la Saint-Jean » du 17 juillet 2010 afin de pallier aux différentes dépenses notamment « Service d'ordre, etc...)

OUIË l'exposé de M. le Maire précisant au Conseil Municipal que l'Association « Les Copains d'Abord » participent à toutes les manifestations et qu'ils sont les seuls à l'heure actuelle d'organiser une manifestation d'envergure dénommée Feu de la Saint-Jean et qu'il convient de leur apporter toute aide, participation, logistique, etc...,

Après en avoir délibéré et voté par,

14 voix POUR et

1 voix ABSTENTION

DECIDE

- 1° - **d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'Association « Les Copains d'Abord de Gresswiller qui sera imputée au compte 6574**
- 2° - **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Adjoint-Délégués à émettre le mandat correspondant**
- 3° - **de transmettre la présente à :**
 - ✓ Mme le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. le Trésorier de Mutzig,
 - ✓ M. le Président de l'Association « Les Copains d'Abord de Gresswiller.

N° 61-D/10. Décision modificative n° 1 de 2010

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 29 mars 2010 n° 56-H/10 votant le Budget Primitif de l'exercice 2010 et notamment les crédits inscrits aux articles de la section de fonctionnement ci-dessous :

- ✓ Dépenses : Article 60632 «Achat de petit équipement »
- ✓ Recettes : Article 758 «Produits divers de la gestion courante »

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'imputer dorénavant la dépense d'acquisition des poubelles au compte 658 « Charges diverses de gestion courante »

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité
DECIDE

1°- de voter les crédits complémentaires qui s'équilibrent comme suit :

En section de FONCTIONNEMENT

Dépenses :

C/60632: Achat de petit équipement	- 6.000,00 €
C/658 : Charges diverses de gestion courante	: + 9.000,00 €
Total dépenses de fonctionnement	: + 3.000,00 €

Recettes :

C/758 : Recettes divers de gestion courante	: + 3.000,00 €
---	----------------

2- de transmettre la présente délibération à
➤ Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
➤ Monsieur le Trésorier de Mutzig,

**Point 4 : Contrat Aidé de l'Etat (CAE) : création d'emploi
N° 62/10.**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de renforcer les effectifs du personnel communal,

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité
DECIDE

- 1°- de créer deux postes sous forme de contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)
- 2°- d'autoriser M. le Maire ou l'un des Adjoint-Délégués à signer tous documents en la matière.
- 2- de transmettre la présente délibération à
➤ Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
➤ Monsieur le Trésorier de Mutzig,

Pour extrait conforme

Le Maire,



Jean-Louis WIETRICH

Annexe au compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 14 juin 2010**Point 5 : Divers****Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que:**➤ **Personnel :**

La Commune aura l'opportunité de recruter une ou deux personnes devant réaliser un travail d'intérêt général selon convention à mettre en place avec le service pénitentiaire.

➤ **Ecole Maternelle**

La tisanerie de l'Ecole Maternelle deviendra le bureau de la Directrice de l'Ecole Maternelle. L'élément de retour sera enlevé ainsi que la plaque de cuisson. L'évier sera disposé ver le mur. Les autres éléments seront agencés de telle manière à recevoir pour la rentrée prochaine un bureau. Les travaux devront être réalisés pendant les vacances scolaires. L'installation d'une cuisine pédagogique sera réexaminée en 2011. Le Conseil Municipal se prononce unanimement sur cette opération.

➤ **Rue de Dinsheim :**

Une nouvelle conduite d'eau sera mise en place sur le domaine public en remplacement de la conduite obsolète grevant des propriétés privées. Les travaux ont démarré et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim et Mutzig va acquérir une portion de terrain appartenant à Mme VANIER.

➤ **Eglise Catholique:**

La toiture de l'Eglise Catholique (cœur des deux côtés + 10 m² de tuiles à fixer définitivement côté Sud) doit être restaurée, suite à des infiltrations consécutives aux intempéries ponctuelles. Un devis a été demandé à l'entreprise MANSCHING de Grendelbruch.

➤ **Route Départementale 392:**

Un giratoire sera réalisé sur la route départementale 392 desservant MUTZIG, DINSHEIM-SUR-BRUCHE, GRESSWILLER et les voies d'accès et de décélération de la route départementale 1420 (Route Express de la Vallée de la Bruche).

➤ **Voirie:**

La réfection de la rue du Muguet sera réalisée par les Ets. STEGER de Rosenwiller pour environ 18.000,00 € TTC

➤ **Ecole Elémentaire:**

Mme RICHARD, Professeur des Ecoles et Directrice de l'Elémentaire a fait valoir ses droits à la retraite. A la rentrée de septembre 2010 elle sera remplacée par Mme BOUSSENARD.